CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 11

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2026 - BUDGET ANNEXE DU CINÉMA

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

Lors de sa séance du 15 avril 2026, le conseil municipal a voté le budget annexe primitif du cinéma en équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à hauteur de 220 899,00 €. Il convient aujourd'hui de procéder à quelques ajustements de crédits.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
équilibrée en dépenses et recettes à 2 700,00 €

Les dépenses supplémentaires : **+ 2 700,00 €**

261014_11

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Dotations aux amortissements (chapitre 042 - dépenses d'ordre) **+ 2 700,00 €**

Cette somme est nécessaire pour pouvoir procéder à l'amortissement des dépenses d'investissement de l'exercice 2026 selon le principe du *prorata temporis*, qui consiste à calculer les amortissements proportionnellement au temps écoulé entre la mise en service d'un bien et la clôture de l'exercice comptable, conformément aux règles instituées par la nomenclature M57.

Les recettes complémentaires : **+ 2 700,00 €**

Produit des services (chapitre 70) : **+ 2 700,00 €**

Le rythme d'encaissement des entrées liées à l'activité du cinéma permettent d'envisager un niveau de recette supérieur à la prévision du budget primitif inscrite pour 48 000,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT
équilibrée en recettes à 2 700,00 €

Les dépenses complémentaires : **+ 2 700,00 €**

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : **+ 2 700,00 €**

Dans le cadre du budget primitif, ce chapitre a été abondé à hauteur de 44 139,00 € pour permettre l'acquisition de matériel de projection et de sécurisation.

Cette enveloppe a été consommée à hauteur de 42 719,76 €. Dans l'optique de pouvoir faire face à une défaillance de matériel, il est proposé d'inscrire une enveloppe supplémentaire de 2 700,00 €. Cette enveloppe ne sera consommée que pour répondre à une urgence.

Les recettes supplémentaires : **+ 2 700,00 €**

Dotations aux amortissements (chapitre 040 - recettes d'ordre) **+ 2 700,00 €**

Cette somme identique à celle inscrite en dépense de fonctionnement au chapitre 042 est neutre budgétairement et permet de répondre aux exigences réglementaires de la nomenclature M57 en matière d'amortissement.

La décision modificative est équilibrée comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Chapitre 042	2 700,00 €	Chapitre 70	2 700,00 €
Total	2 700,00 €	Total	2 700,00 €

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Chapitre 21	2 700,00 €	Chapitre 040	2 700,00 €
Total	2 700,00 €	Total	2 700,00 €

Principaux textes réglementaires	• Nomenclature comptable M57 ; • Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13 ; • Délibération du conseil municipal n°11 du 15 avril 2026 relative au budget annexe cinéma – vote du budget primitif 2026.

Principaux documents de référence	Projet de décision modificative n°1 au budget annexe primitif du cinéma pour l'exercice 2026.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 6 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)
Contre	7	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1er : Adopte, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget annexe primitif du cinéma pour l'exercice 2026, ci-annexée, arrêtée en mouvements budgétaires à la somme de :

- en dépenses : 5 400,00 € ;
- en recettes : 5 400,00 € ;

Dont :

- en section de fonctionnement : 2 700,00 € ;
- en section d'investissement : 2 700,00 € ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL





261014_11

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 À Joinville-le-Pont, le